

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL****Nombre de Conseillers :**

<u>en exercice :</u>	15
<u>présents :</u>	14
<u>votants :</u>	15

L'an deux mille vingt-six, le deux octobre à 19h30

le Conseil Municipal de la Commune de VILLETUREIX

dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire,

à la Mairie, sous la présidence de Monsieur Patrick LACHAUD, Maire.

Date de convocation du Conseil Municipal : 25/09/2026

PRESENTS : M. LACHAUD Patrick / M. BENEDETTI Pierre-Albert / Mme SALAHA Martine / M. DARIAS Jean Jack / Mme BANULS Estelle / M. DUPUY Guy / M. ETOURNEAU Francis / M. BERARDI Eric / Mme CABIROL Marie-Pierre / Mme BERTAUD Béatrice / Mme SAMPL-REBIERE Angélique / Mme ANDRIEUX Laetitia / M. DURAND Geoffrey / Mme PAULIN Stella.

ABSENT EXCUSE : M. DUMAS Yann pouvoir à Mme BERTAUD Béatrice.

Conformément à l'article L2121-15 du Code Général des Collectivités Territoriales M. DURAND Geoffrey a été nommé secrétaire de séance.

DELIBERATION N° 2026-79 // 2.2 : CREATION D'UN LOTISSEMENT COMMUNAL « AUX BRANDELLOUX » :

Monsieur Le Maire expose,

Vu le Plan Local d'Urbanisme Intercommunal ;

Considérant que la Commune est propriétaire des parcelles suivants situées « Aux Brandelloux » : section A n° 838 d'une superficie de 7 696 m², section A n° 839 d'une superficie de 1 689 m², section A n° 840 d'une superficie de 1 700 m², soit une superficie totale de 11 085 m² ;

Considérant que la Commune souhaite valoriser ces terrains afin de permettre la création de lots à bâtir destinés à l'habitation ;

Considérant que la réalisation de cette opération permettra notamment de répondre à la demande locale de logements et également de favoriser l'accueil de nouveaux habitants ;

Considérant qu'il convient, préalablement à la réalisation de l'opération, de faire procéder aux études techniques, au bornage, aux études et démarches administratives nécessaires ainsi qu'à l'élaboration du dossier d'autorisation d'urbanisme requis ;

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal :

- **Décide** la création d'un lotissement communal dénommé « **Des Brandelloux** », sur les parcelles cadastrées section A n° 838 d'une superficie de 7 696 m², section A n° 839 d'une superficie de 1 689 m² et section A n° 840 d'une superficie de 1 700 m² soit une superficie totale de 11 085 m² ;
- **Demande** qu'une étude de faisabilité soit réalisée auprès de l'Agence Technique Départementale de la Dordogne
- **Décide** de lancer les études et prestations nécessaires à la réalisation de l'opération, notamment les études de faisabilité, relevés topographiques ;
- **Autorise** M. le Maire à signer tous documents nécessaires à la mise en œuvre de la présente délibération.

Pour : 15 Contre : 0 Abstention : 0

COPIE CONFORME,

En Mairie le 02 octobre 2026

Le Maire, Patrick LACHAUD

Le secrétaire de séance

M. DURAND Geoffrey

Certifié exécutoire :

Compte tenu de la transmission

En Préfecture, le 07/10/2026

Et de la publication, le 07/10/2026

Le Maire Patrick LACHAUD




La présente délibération peut faire l'objet d'un recours devant le tribunal administratif de Bordeaux 9 Rue Tastet 33063 Bordeaux, dans un délai de deux mois à compter de sa publication et de sa réception par les services du contrôle de légalité. Le tribunal administratif peut être saisi par l'application informatique « Télérecours citoyens » accessible par le site internet <http://telerecours.fr>

